

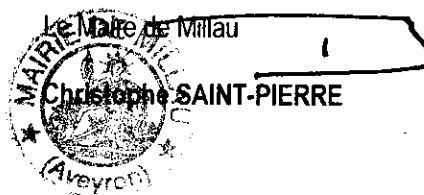
Aussi après avis favorable de la Commission d'aménagement urbain du 3 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

1. **DE CONSENTIR** à ENEDIS, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000€ euros, dont le siège social est Tour ENEDIS, 34 Place des Corolles, 92079 la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Claude HARTMANN, agissant en qualité de Directeur Régional ERDF Nord Midi Pyrénées, dûment habilité à cet effet, la convention de servitudes ci-dessus relatée.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux conditions de passage de ces réseaux.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme





COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 35 |
| Présents    | 31 |
| Votants     | 35 |

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2018/095**

**Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS - Lieu dit LES PRADALS**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mai 2018

Le Maire

**ETAIENT EXCUSES** : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIT(ENT) ABSENT(S)** : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur général des services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la demande du CeTerc, qui a été mandaté ENEDIS pour établir une ligne BT en souterrain depuis le coffret 240-a1 existant jusqu'au nouveau coffret 240-A-20, qu'il est prévu de placer au bord de la parcelle cadastrée Section ZT n° 2, propriété de la Commune, dans le talus, contre la clôture. Le nouveau coffret C5 sera placé au bord de ladite parcelle.

Il est donc proposé de consentir à ENEDIS les servitudes suivantes :

- Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.